



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

*Documents officiels*

**61**<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 26 novembre 2002, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Kavan . . . . . (République tchèque)

*En l'absence du Président, M. Hussein (Éthiopie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 98 de l'ordre du jour (suite)**

**Développement social, y compris les questions  
relatives à la situation sociale dans le monde  
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés  
et à la famille : Année internationale des Volontaires :  
résultats et suivi**

**Projet de résolution (A/57/L.8)**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée va maintenant passer à l'examen du  
projet de résolution publié sous la cote A/57/L.8.

Je voudrais annoncer que depuis sa présentation, les  
pays suivants se sont portés coauteurs de ce projet  
de résolution : Indonésie, Kazakhstan, République  
démocratique populaire lao, Maurice et Niger.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le  
projet de résolution A/57/L.8, intitulé « Suivi de  
l'année internationale des Volontaires ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide  
d'adopter le projet de résolution A/57/L.8?

*Le projet de résolution A/57/L.8 est adopté  
(résolution 57/106).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre  
examen du point 98 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 15 h 10.*

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

